

Direction déléguée à l'efficacité et à la transformation
numérique du système de santé
Pôle Performance
Département qualité et investissements
Courriel : ARS-NA-EFFICIENCE-NUMERIQUE@ars.sante.fr
ars-na-dosa-tdbesms@ars-sante.fr

<p align="center">POINTS DE VIGILANCE POUR LA CAMPAGNE 2022 (DONNEES 2021) DU TABLEAU DE BORD DE LA PERFORMANCE DES ESMS.</p>
--

Afin d'améliorer la qualité des données saisies, nous vous demandons une grande vigilance dans la complétude de votre questionnaire. Pour vous accompagner, commencer par :

➤ **Lire attentivement le guide des indicateurs**, a minima les consignes générales de saisie (activité à prendre en compte, comment enregistrer les différents modes d'accueil, les ETP ...). Ensuite, n'hésitez pas à consulter au cours de la saisie du questionnaire en cas d'hésitation sur un indicateur.

Les points suivants doivent ensuite être vérifiés :

➤ **Onglet Fiche Identité :**

Les données enregistrées à ce niveau correspondent aux renseignements figurant dans le répertoire FINESS, elles ne sont pas modifiables. Pour toute modification à effectuer, vous devrez vous adresser à votre correspondant en Délégation Départementale, sachant que cette rectification n'apparaîtra que lors de la prochaine campagne.

Pour les établissements qui globalisent leurs données, **bien cocher sur la fiche les établissements concernés par la globalisation (tout en bas de cette fiche)**.

➤ **Données de caractérisation :**

Les données de caractérisation sont systématiquement reprises d'une année sur l'autre afin de vous faciliter la saisie, mais il convient de **toutes les relire** afin de vérifier :

- si les données retranscrites correspondent bien aux consignes de saisie telles que préconisées dans le guide des indicateurs
- si les données n'ont pas évolué. **Attention aux dates.**
- si les capacités sont correctement enregistrées : Attention de ne pas enregistrer la capacité globale dans les différents mode d'accompagnement.

➤ **Les consommations d'énergie par m² :**

- **Concernant la superficie** (à renseigner en question **85 -Superficie des locaux en m2**) : si existence de locaux communs à plusieurs catégories d'ESMS, il conviendra, pour chacun d'entre eux **de définir une clé de répartition** (ex : proportionnelle au nombre de place, au temps d'utilisation ...). Cette clé de répartition devra ensuite être la même que celle appliquée sur les factures d'énergie.
- **Pour la consommation d'énergie annuelle en kWh**, il s'agit là de prendre en compte **la somme des consommations d'énergie** de la structure exprimées en kWh entre deux années. L'énergie considérée est l'énergie finale, c'est-à-dire celle figurant sur les factures d'électricité ou de gaz. Pour les consommations de bois ou de fuel, vous pouvez utiliser [ce tableur de conversion](#).

Ces éléments sont à conserver précieusement et facilement accessibles. En effet, des données similaires seront à saisir dans l'outil OPERAT (septembre 2022) qui va être déployé par l'ADEME dans le cadre du décret Eco-énergie tertiaire. Un courrier conjoint ARS – DREAL vous a déjà été adressé à ce sujet le 19 octobre 2021 afin de vous présenter cette réglementation et les obligations qui en découlent.

➤ **Activité des établissements :** concernant le calcul de l'indicateur **Q1075 -Taux d'occupation des lits ou places autorisés** (décliné suivant les modes d'accompagnement), il convient de renseigner :

- **q1076 - Nombre de journées réalisées:** il s'agit là de bien prendre en compte **le nombre de journées réalisées**, sans tenir compte des absences ou hospitalisation qui font l'objet d'un autre indicateur.
- **Spécificité SESSAD pour la question 1076** : il s'agit là de bien prendre en compte **le nombre de séances réalisées**, (et non pas des journées), étant entendu qu'une séance peut être constituée de plusieurs actes (Cf : [Guide méthodologique de la mesure de l'activité des ESMS](#) page 19 et 20).
- **q1077 - Nombre de journées théoriques en accompagnement permanent** : il correspond à la question 25. - *Nombre de lits et places installés au 31.12.N-1* (correspondant aux places effectivement ouvertes au public concerné suite à la visite de conformité) multiplié par *le nombre de jours d'ouverture dans l'année (question 1166)* **sans y retrancher un quelconque %** .

ATTENTION : ces données doivent être cohérentes avec ce qui est inscrit dans les CA / ERRD.

➤ **Validation de la campagne :** avant toute validation, veillez à **vérifier toutes les valeurs atypiques**. Si une valeur est ainsi ciblée, il convient d'en vérifier la compréhension puis la fiabilité.

Les données financières (uniquement les données de classe 6 et 7) sont injectées automatiquement depuis les systèmes d'information de la CNSA (ImportCA / ImportERRD) et ne sont donc pas à saisir.

Pour les EHPAD, n'hésitez pas à récupérer vos données disponibles dans ViaTrajectoire via la requête « *GA tableau de bord receveur – Synthèse* » qui pourra vous aider dans la saisie de votre questionnaire. En cas de question sur ce sujet, vous pouvez consulter l'équipe à votre disposition à l'adresse : infos@viatrajectoire-na.fr

